

---

**Chartèves : Où en sommes - nous ?**

Le coteau de Chartèves fait l'objet d'un débat passionné depuis plusieurs années sur sa mise en viticulture. Picardie Nature, grâce aux observations de ses naturalistes bénévoles, a toujours fait part de la très grande richesse patrimoniale du Coteau Pseautier et de l'absolue nécessité de le préserver.

Ce coteau représente l'une des dernières pelouses calcaires de la Vallée de la Marne axonaises encore libre de viticulture industrielle. Elle constitue également un point nodal de grande importance dans le réseau des pelouses calcaires du sud de l'Aisne. Sa mise en viticulture détruirait non seulement un patrimoine naturel majeur, mais mettrait également en péril la pérennité de la biodiversité des autres pelouses.

**Une concertation pour un conflit d'usage**

Face à ces constatations et pour répondre à la question de la faisabilité de la mise en viticulture de ce coteau, le Préfet de l'Aisne a lancé une vaste étude pour recenser la biodiversité de ce site et des autres pelouses calcaires du Sud de l'Aisne. Cette étude est supervisée par un comité de pilotage réunissant à la fois les associations de protection de la nature, les propriétaires, les viticulteurs, les élus et tous les autres acteurs du secteur.

Cette étude a démontré la très grande valeur patrimoniale de la biodiversité du coteau de Chartèves et de son rôle primordial dans un réseau naturel de coteaux calcaires situé au sud de l'Aisne. Une dernière réunion a eu lieu le 13 juillet 2011 dans la continuité de la concertation lancée par le Préfet en 2009.

Suite à cette dernière réunion des solutions ont été proposées sur des bases scientifiques dont la mise en réserve de 50% de la zone AOC et donc la mise en culture du reste du coteau. Il était même proposé par le Préfet de l'Aisne d'établir un calendrier resserré pour répondre aux exigences réglementaires et mettre en place une réserve naturelle régionale et une zone viticole.

**Quelle est la suite ?**

Or, depuis cette dernière réunion, nous constatons que le processus de concertation ne semble plus avancer. Picardie Nature regrette vivement cette situation stagnante qui ne rend pas service à la conservation du site et ne répond pas à la question de l'extension de la viticulture sur les derniers coteaux calcaires du Sud de l'Aisne. Picardie Nature considère que c'est l'ensemble du coteau qui doit être protégé afin de préserver ce qui reste de biodiversité. Cependant il semble que les propriétaires restent arc-boutés sur une position de blocage qui dessert une profession et va à l'encontre de l'intérêt général.

C'est pourquoi Picardie Nature a demandé au Préfet de l'Aisne de réunir à nouveau le comité de pilotage afin de reprendre les travaux lancés ces dernières années.

**L'Appel des 3000**

La lutte pour la préservation du Coteau de Chartèves figure parmi les combats emblématiques de "L'Appel des 3000" associations de protection de la nature et de l'environnement de France Nature Environnement. Cet "Appel des 3000" invite les candidats à la présidentielle de 2012 à s'engager sur la voie d'un Contrat environnemental .

Plus de renseignements sur : [www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org) et [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)

**Contact** : Yves Maquinghen - 03 62 72 22 52 / 06 33 88 87 51 - [yves.maquinghen@picardie-nature.org](mailto:yves.maquinghen@picardie-nature.org)